



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

23 quai de Conti – 75006 PARIS

**COMITE DE DEFENSE
DES HOMMES DE SCIENCE
(CODHOS)**

RAPPORT ANNUEL 2013

Janvier 2014

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS)

La plupart des gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits de l'homme. Le plus connu est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont aussi les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de l'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté d'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (détention arbitraire, absence de communication avec un avocat).

En mai 1978, l'Académie des Sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits dont sont victimes, à travers le monde, des scientifiques (y compris des médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, enseignants...). Elle a ainsi créé en son sein le Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS).

Le CODHOS compte actuellement 26 membres. Il a été présidé successivement par André Guinier, Jean Dausset, François Jacob, Claude Cohen-Tannoudji et est co-présidé depuis le 05 novembre 2013 par Édouard Brézin et Jean Iliopoulos. Le Comité se réunit environ une fois toutes les six semaines pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, surtout la National Academy of Sciences des Etats-Unis, avec le Ministère des Affaires étrangères, et parfois avec Amnesty International. L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (gouvernement, ambassadeurs à l'étranger, homologues en France) pour obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier si les éléments prouvent que la détention est abusive, l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle.

Comme toujours, en matière de droits de l'homme, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. Plusieurs libérations et/ou allègement de peine sont ainsi obtenus chaque année (entre 5 et 10 par an en moyenne). En 2013, le CODHOS a ainsi été heureux d'apprendre la libération de plusieurs scientifiques :

- Kemal Gürüz, *ingénieur turc*
- Mehmet Haberal, *chirurgien turc*
- Sa'eedd al-Habib Mothaher al-Samahiji, *ophtalmologiste bahreïni*
- Cyril Karabus, *pédiatre sud-africain*
- Tarek Loubani, *médecin canadien*
- Wenceslao Mansogo Alo, *gynécologue de Guinée équatoriale*
- Faruk Yarman, *ingénieur turc*

Ainsi que l'acquittement de 20 professionnels de santé bahreïnais.

Composition du CODHOS

Co-Présidents : Édouard BRÉZIN et Jean ILIOPOULOS
Secrétaire Général : Yves QUÉRÉ

Etienne Emile BAULIEU
Guy BLAUDIN DE THÉ
Jean-Michel BONY
Jean-Pierre CHANGEUX
Georges COHEN
Claude COHEN-TANNOUDJI
François CUZIN
Henri DURANTON
Pierre ENCRENAZ
Maurice GOLDMAN
Denis JÉROME
Zdenek JOHAN
Henri KORN
Guy LAVAL
Charles-Michel MARLE
Dominique MEYER
Yves MEYER
Christine PETIT
Bernard PICINBONO
Gilles PISIER
Jacques PROST
André SENTENAC
Gérard TOULOUSE

Secrétariat : Aurore LOPEZ

Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes

En mai 1993, à l'initiative de la National Academy of Sciences, a été créé le Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes dont fait partie le CODHOS.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- promouvoir le respect et la protection des droits des hommes de science ;
- alerter les gouvernements des violations de ces droits éventuellement commises sur leur territoire ;
- aider les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercé, sans violence, les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Le Réseau est administré par :

- un Directeur Exécutif, Carol Corillon ;
- un Comité Exécutif composé de Arjuna Aluwihare (Sri Lanka); Dorairajan Balasubramanian (Inde), Claude Cohen-Tannoudji (France); Abdallah S. Daar (Oman/Canada); Felton Earls (Etats-Unis); Belita Koiller (Brésil); Pedro León Azofeifa (Costa Rica); Dong-Pil Min (Corée du sud); Ida Nicolaisen (Danemark); John Polanyi (Canada); Alenka Šelih (Slovénie).

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer à son secrétariat leurs actions et les résultats obtenus. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par la présence d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation.

Les Comités des droits des hommes de science des différentes Académies, organisés en Réseau dont le siège est à Washington, se réunissent tous les deux ans pour mieux coordonner leurs actions. La dernière réunion bisannuelle s'est tenue à Taipei à Taiwan en mai 2012; où plus d'une quarantaine de participants (32 nationalités) se sont réunis. La prochaine réunion se tiendra à Halle en Allemagne du 26 au 29 mai 2014.

Interventions du CODHOS en 2013

Bahreïn :	Sa'eedd al-Habib Mothaher al-Samahiji, <i>ophtalmologiste</i> Abduljalil Al-Singace, <i>professeur de génie mécanique</i> Cas de 20 professionnels de santé
Chine :	Xie Changfa, <i>ingénieur</i>
Égypte:	Tarek Loubani, <i>médecin</i>
Émirats arabes unis :	Cyril Karabus, <i>pédiatre</i>
Guinée équatoriale	Wenceslao Mansogo Alo, <i>gynécologue</i>
Myanmar :	Tun Aung, <i>médecin</i>
Russie	Situation de l'Académie des sciences russe
Turquie :	Kemal Gürüz, <i>ingénieur chimiste</i> Mehmet Haberal, <i>chirurgien</i> Faruk Yarman, <i>ingénieur</i> Situation concernant les deux Académies des sciences turques

BAHREÏN

Sa'eedd al-Habib Mothaher al-Samahiji, *ophtalmologiste*

Le Dr. Sa'eedd al-Habib Mothaher al-Samahiji, ophtalmologiste, a été emprisonné en mars 2011.

Il fait partie des dizaines de professionnels de santé qui travaillaient au complexe médical al-Salmaniya (le plus grand hôpital public de Bahreïn) et qui ont été arrêtés à la suite des manifestations de 2011 après avoir fourni des soins médicaux aux manifestants blessés.

Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement "pour avoir exercé pacifiquement son droit légitime à la liberté d'expression, d'association et de réunion".

Le CODHOS était intervenu le 11 décembre 2012 auprès des autorités bahreïnies afin qu'il soit libéré très rapidement et en demandant plus particulièrement que le Roi lui accorde son Pardon par respect du principe de neutralité médicale, bafoué par sa condamnation.

Malgré cette intervention, aucun pardon royal ne lui a été accordé.

Le Dr. Sa'eedd al-Habib Mothaher al-Samahiji est cependant sorti de prison le 23 avril 2013, après avoir purgé la totalité de sa peine.

BAHREÏN

Abduljalil al-Singace, *professeur de génie mécanique*

Professeur de Génie Mécanique à l'Université de Bahreïn, le Dr Abduljalil al-Singace est aussi le porte-parole de Bureau des Droits de l'Homme de al-Haq (Mouvement pour la Liberté et la démocratie), une formation d'opposition. Son état de santé est critique car il est partiellement paralysé et souffre de poliomyélite.

Le Dr Abduljalil al-Singace a été arrêté le 13 août 2010 à l'aéroport de Bahreïn à son retour d'un voyage à Londres avec sa famille. Il avait participé une semaine auparavant à une conférence à la Chambre des Lords au cours de laquelle il avait critiqué la politique de son gouvernement dans le domaine des droits de l'homme. Il est resté deux semaines en isolement complet sans contact avec sa famille et sans aucun défenseur. A la fin du mois d'août, il témoignait lors de sa présentation devant le procureur qu'il avait été torturé, battu, privé de sommeil et que son fauteuil roulant et ses béquilles lui avaient été confisquées. Il est resté ensuite en détention préventive jusqu'au 23 février 2011 et a été libéré (avec plus de 250 autres détenus) par ordre du Roi du Bahreïn.

Le 17 mars 2011, il est à nouveau arrêté par les forces de sécurité bahreïniennes et saoudiennes et les charges pesant contre lui sont rétablies.

Le 22 juin 2011, il est jugé par une cour militaire pour « constitution de groupes terroristes visant à renverser le régime royal et changer la Constitution » et il est condamné à la prison à vie par une procédure d'exception conditionnée par l'état d'urgence. Ce verdict a été confirmé en appel devant deux tribunaux militaires (septembre 2011 et avril 2012).

En avril 2012, la Cour de cassation de Bahreïn a accordé au Dr al-Singace un autre procès en appel, cette fois-ci devant un tribunal civil. Les procédures concernant ce nouveau procès n'ont cependant pas été menées de manière libre et équitable.

Ce procès civil a eu lieu en mai 2012 devant la cour d'appel de Manama. Il a confirmé la condamnation à perpétuité du Dr. al-Singace. Selon des sources fiables, ni l'accusé ni les membres de sa famille n'ont été autorisés à accéder à la salle d'audience pour entendre le verdict final. Le Dr. al-Singace a une nouvelle fois fait appel du verdict du tribunal civil. Le 7 janvier 2013, la Cour de cassation de Bahreïn a confirmé les verdicts originaux émis par les tribunaux civils et militaires.

Malgré deux précédentes actions restées sans effet (le 9 août 2011 et le 02 avril 2012), le CODHOS est intervenu une troisième fois le 07 février 2013 pour demander à nouveau aux autorités du royaume de Bahreïn de respecter et mettre en œuvre les recommandations de la BICI (Commission d'enquête indépendante) et du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, qui ont appelé à la libération du professeur al-Singace.

BAHREÏN

Cas de 20 professionnels de santé

En mars-avril 2011, dans un contexte de protestations croissantes à Bahreïn, 20 professionnels de santé (médecins, infirmières, ambulanciers...), travaillant au complexe médical al-Salmaniya à Manama, ont été arrêtés. Certains d'entre eux avaient condamné, par le biais d'interviews à des journalistes étrangers, la façon dont le gouvernement de Bahreïn avait traité des manifestants. Selon des informations recueillies par des organisations de protection des droits de l'Homme (Amnesty International, Médecins sans frontières...) les forces de sécurité ont été d'une grande violence contre les manifestants, utilisant des gaz lacrymogènes, des balles en caoutchouc, et dans certains cas des balles réelles. Il est essentiellement reproché à ces 20 personnes d'avoir aidé ou soigné les manifestants arrivés au complexe al-Salmaniya.

Ces 20 professionnels de santé ont été détenus "au secret" pendant plusieurs semaines. Un certain nombre d'entre eux ont plus tard affirmé avoir été torturés et forcés aux aveux. Leur procès a commencé au début du mois de juin 2011 devant le Tribunal de la sécurité nationale de première instance. Ils ont été accusés de nombreuses inculpations graves, y compris "possession d'armes sans permis", "tentative d'occuper par la force un bâtiment public (le complexe al-Salmaniya)", "appel à un changement de régime", "saisie de matériel médical", "rassemblement public sans autorisation", "actes opératoires inutiles ayant pour conséquence la mort des patients", et "refus de traiter des patients sur des bases sectaires".

Selon Amnesty International, le procès de ces 20 personnes n'a pas respecté les normes internationales d'équité. Il a par exemple été rapporté que, lors de l'audience, le président de la Cour interrompait fréquemment les témoins et les empêchait même parfois de témoigner. A la suite de ce procès, les professionnels de santé ont été condamnés à des peines de 5 à 15 ans de prison. Tous les 20 ont cependant été libérés sous caution. L'affaire a ensuite été renvoyée à un tribunal d'appel civil, et environ une douzaine d'audiences ont eu lieu depuis octobre 2011. Les dernières audiences ont débutées en mai 2012.

Le CODHOS est intervenu le 08 juin 2012 auprès des autorités du Royaume de Bahreïn pour leur faire part de sa préoccupation concernant ces 20 professionnels de la santé, leurs conditions de détention et la nécessité que leurs procès ou demandes d'appel soient tenus conformément aux normes internationales d'équité et de justice.

Le Comité a été heureux d'apprendre que le 28 mars 2013, après un processus long et ardu, leur condamnation avait enfin été annulée en appel.

CHINE

Xie Changfa, *ingénieur*

Avant les Jeux Olympiques de Pékin, le gouvernement chinois avait annoncé qu'il ferait un effort pour promouvoir les droits de l'homme. Xie Changfa, ingénieur chinois âgé de 58 ans et les membres actifs du parti politique « China Democracy Party » (CDP) avaient alors voulu profiter de cette opportunité pour organiser le premier congrès national de ce parti.

En juin 2008, ce parti n'étant pas reconnu officiellement par les autorités chinoises, Xie Changfa a été arrêté à son domicile. A l'issue de son procès, qui s'est ouvert le 28 avril 2009, il a été condamné à une peine de 13 ans d'emprisonnement suivie d'une peine de 5 ans de privation de ses droits politiques. Les charges retenues contre lui ont été : activités au sein d'un parti politique illégal, dénigrement du système socialiste et incitation à renverser le pouvoir en place.

Depuis le début des années 90, Xie Changfa avait déjà été arrêté à plusieurs reprises par la police en raison de ses activités au sein du CDP.

Le 22 décembre 2009, le CODHOS a écrit aux autorités chinoises pour demander qu'il soit libéré de prison.

Une nouvelle alerte a été envoyée le 16 mai 2013, qui a entraîné une intervention du Comité le 28 mai 2013 afin de demander aux autorités chinoises d'envisager une libération anticipée de M. Xie et pour avoir la confirmation que ses conditions d'emprisonnement sont conformes aux standards minimum des Nations Unies pour le traitement des prisonniers.

ÉGYPTE

Tarek Loubani, *médecin*

Tarek Loubani est un médecin canadien de 32 ans, professeur adjoint de médecine à l'Université de Western Ontario. Il faisait escale au Caire avec le Pr. John Greyson (53 ans, agrégé de cinéma de l'Université d'York) avant de poursuivre leur voyage vers la bande de Gaza, où le Pr. Loubani devait former des médecins urgentistes à l'hôpital al-Shifa dans le cadre d'un projet de collaboration entre cet hôpital et l'Université de Western Ontario. Le Pr. Greyson, un réalisateur réputé, avait prévu de tourner un film documentaire sur l'hôpital, le plus grand établissement médical à Gaza.

Le 16 août 2013, lors de violents affrontements au Caire, Tarek Loubani et John Greyson ont été arrêtés après être entrés dans un poste de police pour demander le chemin de leur hôtel. Ils ont été détenus depuis lors à la prison de Tora dans la banlieue du Caire. Le procureur qui traite leur dossier a indiqué que les Professeurs Loubani et Greyson étaient deux des neuf étrangers arrêtés mi- août en Égypte. Bien qu'ils ne semblent pas avoir de lien avec les sept autres étrangers, le procureur a décidé de les mettre tous en détention, en attendant les résultats de l'enquête les concernant, et notamment pour vérifier s'ils n'avaient pas de liens avec les frères musulmans. Jusqu'à présent aucune accusation claire n'a été portée contre les Professeurs Loubani et Greyson. On peut craindre cependant qu'ils soient contraints de rester en détention assez longtemps en raison de retards dans le processus judiciaire égyptien.

Le 31 août 2013, le procureur a rencontré les Professeurs Loubani et Greyson, ainsi que leurs avocats et des membres de l'Ambassade du Canada. Aucune date n'a pu être fixée concernant leur audience ou leur libération, l'enquête les concernant n'ayant toujours pas été menée à terme. Un médecin a examiné les Professeurs Loubani et Greyson et les a trouvés en bonne santé, avec un bon moral en dépit de leurs conditions de détention difficiles (cellule bondée, chaleur étouffante etc...).

Le président de l'Université d'York a appelé à la libération du professeur Loubani et de son collègue. D'autres présidents d'universités canadiennes ont demandé l'aide de leurs homologues universitaire égyptiens, qui ont à leur tour exprimé leur soutien aux deux professeurs incarcérés. Le gouvernement canadien a également fait une déclaration formelle appelant à la libération des deux professeurs. Les officiels canadiens pensent que les professeurs ont été arrêtés parce qu'ils se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment et croient que l'enquête aboutira à leur libération rapide.

Le CODHOS est intervenu le 25 septembre 2013 auprès des autorités égyptiennes afin de leur faire part de sa préoccupation quant aux conditions d'emprisonnement du Dr Loubani et de son collègue. Dans l'attente de leur libération, le CODHOS souhaite qu'ils soient traités dans le respect des règles minimum des Nations unies pour le traitement des détenus

Après 50 jours de prison et 5 jours supplémentaires pendant lesquels ils ont été contraints de rester sur le sol égyptien, les deux professeurs ont été libérés inconditionnellement et on pu quitter l'Égypte le 11 octobre 2013.

EMIRATS ARABES UNIS

Cyril Karabus, pédiatre

Cyril Karabus est un pédiatre sud-africain de 77 ans, expert en oncologie pédiatrique et en hématologie, internationalement reconnu pour ses connaissances dans le traitement des cancers de l'enfant. Il a été arrêté le 18 août 2012 alors qu'il était en transit à l'aéroport international de Dubaï. Il rentrait chez lui en Afrique du Sud accompagné de sa famille après avoir assisté au mariage de son fils au Canada. Arrêté par un policier en civil au bureau de contrôle des passeports, son passeport a été confisqué, et il a dû rester à Dubaï alors que sa famille a été embarquée de force dans l'avion. Ce n'est qu'après son arrestation que le Dr Karabus a appris pour la première fois qu'il avait été accusé et condamné 10 ans plus tôt suite à une plainte déposée après le décès d'un de ses patients lorsqu'il travaillait en 2002 à Abu Dhabi.

En 2002, le Dr Karabus travaillait pour Interhealth Canada (une société mondiale de gestion de santé), et était affecté pour cinq semaines au centre médical Sheikh Khalifa en remplacement d'un médecin local. Pendant cette période, il a soigné une fillette de trois ans souffrant de leucémie aiguë. Elle est décédée peu de temps avant qu'il ne rentre en Afrique du Sud. Quelque temps plus tard la famille de la petite fille a déposé une plainte contre le Dr Karabus sans qu'il en soit informé. Il a été accusé d'homicide involontaire et de falsification de documents. L'accusation a affirmé que le Dr Karabus n'avait ordonné aucune transfusion de plaquettes, traitement qui semblait approprié dans le cas de l'enfant, et a conclu que ceci était à l'origine de la mort de l'enfant et non son cancer. Il a été condamné à trois ans et demi de prison, et devait payer une indemnité à la famille. Le Dr Karabus dit qu'il n'a jamais été ni informé des charges qui pesaient contre lui, ni de sa condamnation. Il n'a de fait jamais eu l'occasion de se défendre devant un tribunal.

En dépit de sa mauvaise santé (il souffre d'une maladie coronarienne) et de son âge, le Dr Karabus a été gardé en prison pendant deux mois. Il a d'ailleurs dû être placé dans l'aile médicale de la prison pendant sa détention. Après quatre demandes infructueuses de libération en attendant l'issue de son procès, il a été finalement libéré le 14 octobre 2012, après versement par sa famille d'une caution d'environ 68 000\$.

Un comité médical indépendant a examiné le dossier médical de l'enfant et fait un rapport au tribunal lors de l'audience qui s'est tenue le 20 novembre 2012. Le tribunal a également autorisé le Dr Karabus et ses avocats à examiner ce dossier, mais ils n'y ont cependant jamais eu accès.

Le CODHOS est intervenu le 12 novembre 2012 auprès des autorités émiraties pour leur demander que le Dr. Karabus ait rapidement accès au dossier médical de la jeune fille afin de pouvoir préparer correctement sa défense, conformément aux normes internationales d'équité des procès.

Le 25 décembre 2012, la cour a de nouveau demandé que le dossier médical complet d'origine lui soit présenté ainsi qu'à la défense. Elle a fixé une nouvelle audience qui s'est tenue le 2 janvier 2013. Lors de cette audience, l'accusation n'a pas fourni le dossier d'origine et ce sans

aucune raison. Le juge a donné deux jours supplémentaires à l'accusation pour fournir ce dossier et a fixé l'audience suivante au 27 février 2013.

Le CODHOS est à nouveau intervenu le 19 mars 2013 auprès des autorités émiraties pour leur demander que les charges pesant sur le Dr. Karabus soient abandonnées pour faute évidente de preuve.

Le Dr. Karabus a été jugé non coupable par la cour criminelle d'Abu Dhabi le 21 mars 2013. Il devait récupérer son passeport aux alentours du 06 avril 2013 et ainsi pouvoir rentrer en Afrique du Sud. Néanmoins le tribunal des Émirats arabes unis l'a informé qu'il devait rester sur le territoire *sine die* car l'accusation avait décidé de faire appel de son acquittement. L'audience de présentation de l'appel, initialement prévue le 9 avril 2013, a été reportée au 23 avril 2013 sous prétexte qu'un expert médical n'était pas là et qu'un dossier était manquant.

Le CODHOS est intervenu une nouvelle fois le 18 avril 2013 pour demander que le Dr Karabus, jugé et acquitté, puisse rapidement récupérer son passeport et puisse rentrer chez lui en Afrique du Sud.

Le CODHOS a été heureux d'apprendre que la demande d'appel n'a pas été retenue par la haute cour des Émirats arabes unis. Le Dr Karabus a ainsi pu récupérer son passeport et rentrer chez lui. Il est arrivé en Afrique du sud le 17 mai 2013.

GUINÉE ÉQUATORIALE

Wenceslao Mansogo Alo, *gynécologue*

Le Dr Wenceslao Mansogo Alo, un médecin gynécologue, défenseur des droits de l'Homme, et politicien de l'opposition en Guinée équatoriale, a été arrêté le 09 février 2012. Le 1er février 2012, alors qu'aidé de plusieurs collègues il pratiquait une hystérectomie à sa clinique sur une jeune patiente de 36 ans, Mme Isilda Mangue Engo, celle-ci est décédée pendant l'intervention. Le Dr Mansogo a été arrêté au commissariat central alors qu'il allait y déclarer le décès de sa patiente.

Selon Amnesty International, il semble que la police ait décidé de le retenir à la suite d'une plainte déposée par un parent de Mme Mangue qui a affirmé qu'une partie des organes génitaux externes de Mme Mangue lui avait été retirée. Amnesty International déclare en outre que cette allégation semble être "totalement infondée" puisqu'une autopsie réalisée le 9 février à l'Hôpital régional de Bata, de même qu'une enquête menée le lendemain du décès par le Ministre de la Santé et des affaires sociales, le Dr Salomon Nguema Owono, a confirmé que la cause de la mort de cette patiente était une crise cardiaque et que ses organes génitaux externes étaient intacts.

Malgré les conclusions de ces enquêtes, le Dr Mansogo a été déféré le 10 février 2012 devant un juge qui a ordonné la poursuite de son emprisonnement en attendant une enquête plus approfondie. Compte tenu de l'absence de preuves contre le Dr Mansogo, Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion détenu pour ses activités politiques.

Le CODHOS est intervenu le 19 mars 2012 auprès du Président et du Ministre des Affaires étrangères de Guinée équatoriale pour leur faire part de sa préoccupation concernant le Dr. Mansogo, détenu sans aucune preuve crédible et pour faire en sorte qu'une procédure normale de jugement soit respectée et qu'il soit libéré en attendant les résultats de l'enquête.

Le comité a été heureux d'apprendre en février 2013 la libération du Dr. Mansogo-Alo, suite à un pardon présidentiel.

MYANMAR

Tun Aung, médecin

Tun Aung est un médecin birman âgé de 65 ans. Il est président du Conseil des affaires religieuses islamiques de Maungdaw (Etat de Rakhine dans l'ouest de la Birmanie). Il a été condamné en 2012 à 11 ans de prison pour incitation à la violence. À la mi-avril 2013, cette peine a été rallongée de 6 années supplémentaires, suite à une demande du ministère public qui trouvait cette condamnation «trop indulgente». Le Dr. Tun Aung, qui purge sa peine dans la prison de Sittwe, située à 170 kilomètres de son domicile, souffre d'une tumeur de l'hypophyse pour lequel il ne reçoit aucun traitement médical.

Selon les informations de la Commission asiatique pour les droits de l'homme, et celles d'Amnesty International, le Dr. Tun Aung a été arrêté le 11 juin 2012, quelques jours après que de violentes émeutes aient éclaté à Maungdaw entre des bouddhistes Rakhines et des musulmans Rohingyas. Des rapports fiables indiquent que le 8 juin, lorsque les émeutes ont commencé, les autorités locales ont demandé au Dr Tun Aung, en raison de sa position dans la communauté de leader musulman, d'aller à la mosquée locale et de calmer la foule qui s'y était réunie. Des témoins oculaires confirment que le Dr. Tun Aung y est allé et a activement tenté d'apaiser la foule. Malgré ses efforts, les violences ont continué et il a été forcé de trouver refuge avec les membres de sa famille au bureau de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Après que le personnel du HCR ait été évacué de cette zone, le Dr. Tun Aung et sa famille ont été menacés verbalement par les bouddhistes Rakhines.

Le 11 juin 2012, une employée de l'immigration birmane, qui avait offert de les aider à rentrer chez eux, les aurait emmenés à un bureau d'immigration à Kyi Kan Pyin. Le Dr. Tun Aung a alors été arrêté et accusé entre autres d'incitation à la violence communautaire. Son arrestation fait partie des nombreuses autres réalisées par le gouvernement birman (incarcérations d'un grand nombre de personnel du HCR et d'autres travailleurs humanitaires).

Le Dr. Tun Aung a été transféré dans une prison loin de son domicile où il a été détenu au secret pendant plus de trois mois. Le droit de choisir son propre avocat lui a été refusé de même que celui de s'entretenir en privé avec son avocat commis d'office. Lors de son procès, il a appris qu'il était accusé, conformément à la Loi sur la réglementation des devises étrangères, d'être en possession de 100 yuans chinois. Par la suite d'autres charges ont été retenues contre lui, y compris celle d'incitation à la violence.

Le CODHOS est intervenu le 25 septembre 2013 auprès des autorités birmanes afin de leur faire part de sa préoccupation au sujet du Dr Tun Aung et de leur demander de lui accorder l'amnistie puisqu'il semble avoir été incarcéré uniquement pour avoir pacifiquement exercé son droit à la liberté d'expression. De plus, il n'a pas bénéficié d'un procès équitable, conforme aux normes internationalement reconnues. Dans l'attente de sa libération, le CODHOS souhaite qu'il soit traité dans le respect des règles minimum des Nations unies pour le traitement des détenus.

RUSSIE

Situation de l'Académie des sciences russe

Claude Cohen-Tannoudji ainsi que d'autres membres du Comité ont été alertés, principalement par l'Académie dei Lincei, le 02 juillet 2013 de la situation de l'Académie des sciences russe.

Lors d'une conférence de presse le 27 juin 2013, Dmitri Livanov, Ministre de la science russe, a dévoilé un projet de loi qui aboutirait à la fusion de l'Académie des Sciences de Russie avec deux autres académies, entraînant entre autre la disparition du titre de Membre correspondant, et privant l'Académie du contrôle sur ses actifs immobiliers. Les réformes proposées semblent complexes et les académiciens russes ont été particulièrement touchés par le fait que la réforme ait été conçue sans concertation préalable.

Un courrier du Président du CODHOS, cosigné par les membres présents lors de la réunion du 02 juillet 2013, a été envoyé à Serguei Naryshkin, orateur à la Duma. Une copie du courrier a également été adressée aux quatre membres du Bureau de l'Académie.

Par la suite, le réseau a envoyé le 03 juillet 2013 une demande de soutien à l'Académie russe. Un courrier dans ce sens a été envoyé le 04 juillet 2013 au Pr. Fortov et au Pr. Zelenyi, respectivement Président et vice-Président de l'Académie des sciences russe. Le Pr Zelenyi a presque immédiatement répondu, remerciant le CODHOS de son soutien.

TURQUIE

Kemal Gürüz, ingénieur chimiste

Le Pr. Kemal Gürüz est un ingénieur chimiste turc âgé de 65 ans, ancien recteur d'université et administrateur de renommée internationale, particulièrement impliqué dans les organisations structurant l'enseignement supérieur en Turquie. Il a, par exemple, été président pendant huit ans du Conseil de l'enseignement supérieur turc (YÖK), et du Conseil de la recherche scientifique et technique turc (TÜBİTAK).

Le Réseau suit le cas du Pr. Gürüz depuis 2009. Il a été arrêté une première fois en janvier 2009 où il est resté emprisonné pendant cinq jours. En effet, le 7 Janvier 2009, 15 policiers sont venus chez lui à Ankara et ont fouillé son appartement. Le disque dur de son ordinateur, son téléphone portable, un appareil photo, des documents et CD lui ont alors été confisqués. Le Pr. Gürüz a ensuite été emmené à la police d'Istanbul (division chargée des crimes organisés) où il a été interrogé pendant quatre jours.

Il a finalement été libéré le 11 janvier 2009, en attente de procès. Il est accusé d'avoir "formé et dirigé une organisation terroriste armée (connu sous le nom d'Ergenekon)" et d'avoir "obtenu des documents secrets liés à la sécurité de l'État". Bien que plusieurs années se soient écoulés depuis le début de l'affaire "Ergenekon", peu de choses ont été faites dans ce procès.

Le Pr. Gürüz a été cité à comparaître au palais de justice d'Ankara, où il a témoigné le 25 juin 2012. Dès la fin de son audience, il a été renvoyé à la 12ème haute courte criminelle d'Ankara pour y être arrêté. Selon le journal pro-gouvernemental, *Today's Zaman*, le tribunal a statué en faveur de son arrestation et a ordonné son emprisonnement en raison du rôle présumé qu'il a joué dans la tentative de renversement du premier gouvernement islamique turc en 1997.

Kemal Gürüz est très apprécié pour les nombreux efforts qu'il a fournis au cours des années pour élever le niveau de l'enseignement supérieur en Turquie. Le CHR pense qu'il est détenu à tort pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'opinion, d'expression et d'association. De plus, comme son cas fait parti d'une affaire beaucoup plus compliquée et que sa demande de libération sous caution a été refusée, il est à craindre qu'il soit emprisonné pour une période de temps très longue.

Le CODHOS est intervenu le 05 juillet 2012 auprès des autorités turques pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement du Pr. Gürüz et réclamer que sa demande de liberté sous caution soit accordée en attendant que son procès prenne fin.

Kemal Gürüz a été condamné à 13 ans et 11 mois de prison pour sa prétendue implication dans l'affaire "Ergenekon". Il a fait appel de cette décision. Le 05 septembre 2013, le CODHOS a appris sa libération provisoire en attente de la décision de son appel

TURQUIE

Mehmet Haberal, *chirurgien*

Le Dr. Haberal, chirurgien, fait partie des scientifiques qui ont été arrêtés et mis en détention en avril 2009 lors de la troisième vague d'arrestations réalisées dans le cadre de l'affaire "Ergenekon".

Le Comité est intervenu en sa faveur en avril 2010. Condamné à 12 ans et demi de prison, il a fait appel de cette décision.

Le CODHOS a appris que le Dr. Haberal avait été libéré provisoirement le 05 août 2013, en attente du résultat de sa demande d'appel.

TURQUIE

Faruk Yarman, ingénieur

Le Dr. Faruk Yarman est un ingénieur turc. Il a passé sa thèse au MIT à Boston 1984, et est ensuite retourné en Turquie où il a travaillé pendant plus de 25 ans, d'abord comme professeur d'ingénierie électrique et ensuite comme ingénieur pour la défense et l'industrie militaire. Il est actuellement le directeur général de la société Havelsan, spécialisée dans la création de logiciels et dans les technologies de l'information.

Le Dr. Yarman a été arrêté le 13 août 2011 et est détenu depuis à la prison de Silivri à Istanbul, bien qu'aucune inculpation ou jugement n'aient été prononcés contre lui. Le Dr Yarman est néanmoins accusé d'être impliqué dans l'opération "Sledgehammer", un prétendu coup d'état militaire prévu en 2003 mais jamais réalisé, selon les affirmations du gouvernement turc. Il semblerait en effet que, sur les pièces traitant de l'opération "Sledgehammer", l'un des utilisateurs ait signé sous le pseudonyme "fyarman".

Bien que le Dr Yarman n'ait jamais fait parti de l'armée turque et qu'aucune preuve crédible n'ait été produite pour étayer les accusations portées contre lui, il est accusé avec plus de 220 membres en activité et retraités de l'armée d'avoir participé à la planification de l'opération "Sledgehammer." Il est à noter qu'en Juillet 2011 les quatre plus hauts officiers de l'armée turque ont démissionné en signe de protestation contre la "détention injuste" d'un tel nombre de personnel militaire.

Le Dr Yarman est détenu depuis plus de cinq mois à la prison de Silivri, avec des dizaines d'autres présumés putschistes. Selon le droit turc, il ne remplit pas les conditions pour pouvoir bénéficier d'une mise en liberté sous caution. Jusqu'à présent il n'a pas encore été ni inculqué ni jugé. Concernant ses conditions de détention, les autorités pénitentiaires lui permettent de recevoir la visite de sa famille tous les mercredis pendant une période de 40 minutes. Au cours de ces visites, il est séparé de ses proches par une vitre et ne peut leur parler que par l'intermédiaire d'un téléphone. Selon sa famille, son état de santé reste bon.

Le CHR a reçu d'excellentes références le concernant et l'assurance d'un nombre considérable de ses collègues ingénieurs aux États-Unis ou en Turquie qui attestent qu'il n'a jamais utilisé ni préconisé la violence.

Le CODHOS est intervenu le 13 février 2012 auprès du Président, du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur de la république turque pour leur faire part de sa préoccupation concernant les raisons de l'emprisonnement et les conditions de détention du Dr. Yarman.

Le Comité a été heureux d'apprendre que le 09 octobre 2013, le Dr. Yarman a été acquitté en appel et libéré de la prison de Silivri.

TURQUIE

Situation des Académies des sciences

En 2011, alertée par nos collègues turcs, à l'initiative du CODHOS, l'Académie avait écrit au Premier Ministre Erdogan pour exprimer son inquiétude face au projet modifiant l'organisation de l'Académie Turque des Sciences (TÜBA). Néanmoins en août 2011 le gouvernement turc avait bien adopté un décret fixant la nomination par le gouvernement lui-même d'un tiers des membres de l'Académie, la nomination par le Conseil de l'Enseignement Supérieur, une agence gouvernementale, d'un deuxième tiers des membres, l'élection du dernier tiers par les membres précédemment nommés, et la nomination du Président de l'Académie par le gouvernement. Ce décret avait entraîné la démission d'une partie importante des membres de TÜBA, dont son président, et la création d'une Académie des sciences indépendante, *Bilim Akademisi*, régie selon les critères adoptés par les Académies authentiques. Le problème est ainsi posé de la représentation de la Turquie au sein d'alliances académiques internationales, telles que ALLEA ou l'IAP, car le nouveau président de TÜBA a écrit au président d'ALLEA pour signaler que les démissionnaires ne pourraient plus siéger dans ses commissions.

Le CODHOS a demandé au Bureau de l'Académie d'intervenir auprès du président d'ALLEA et de réfléchir à l'avenir de nos relations académiques avec la Turquie. Un courrier du Président de l'Académie, M. Philippe Taquet, a été envoyé en ce sens au Pr. Gunter Stock, Président d'ALLEA, le 16 décembre 2013.

Sommaire

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Sciences	2
Composition du CODHOS	3
Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme	4
Interventions du CODHOS en 2013	5
• BAHREIN	6
• CHINE.....	9
• ÉGYPTE.....	10
• ÉMIRATS ARABES UNIS.....	11
• GUINÉE ÉQUATORIALE.....	13
• MYANMAR.....	14
• RUSSIE.....	15
• TURQUIE.....	16